



01/04/2015

Communiqué de presse

Le plan de prévention des risques technologiques à Donges : les modalités d'accompagnement des riverains

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Donges élaboré autour des trois sites industriels classés Seveso seuil haut, la raffinerie Total Raffinage France, le centre emplisseur de gaz Antargaz et le dépôt d'hydrocarbures exploité par SFDM a été approuvé le **21 février 2014**.

Afin de renforcer la protection des riverains, il impose, entre autres mesures, la réalisation de travaux au sein de certains logements. Les riverains concernés doivent mettre en œuvre ces travaux obligatoires dans un délai de 5 ans après l'approbation du PPRT.

Sous l'égide du sous-préfet de Saint-Nazaire, **un accord a été trouvé** entre la CARENE, la Région, le Département, Total Raffinage France et Antargaz **pour que ces travaux imposés aux riverains des sites, puissent être financés intégralement** dans la limite de 10 % de la valeur vénale du bien ou 20 000 €.

De plus, les riverains peuvent bénéficier d'un dispositif gratuit pour les aider dans leurs démarches (réalisation du diagnostic du logement, recherche d'artisans spécialisés, formalités pour solliciter les subventions, suivi des travaux, visite de fin de chantier). Ce dispositif appelé Programme d'Accompagnement aux Risques Industriels (PARI) sera mis en place à compter du début du mois d'**avril 2015** et se poursuivra jusqu'en **septembre 2017**. Passé ce délai, le financement de ces travaux sera maintenu **jusqu'en 2019** à hauteur de 90 %, selon les dispositions prévues par la loi.

Le PARI représente une opportunité pour les Dongeois qui pourront alors bénéficier de l'appui technique et logistique d'un organisme spécialisé financé par l'Etat¹. Seulement 7 communes françaises concernées par un PPRT bénéficient de ce dispositif PARI, alors que plus de 400 PPRT ont été approuvés à ce jour sur le territoire national.

Il est donc important que les Dongeois concernés prennent contact dès aujourd'hui avec l'organisme en charge du PARI, pour pouvoir bénéficier de ces conditions avantageuses.

L'accord de financement trouvé entre les collectivités locales et les industriels témoigne de la volonté commune de ces acteurs du territoire et de l'État de faciliter la mise en œuvre du PPRT de Donges afin d'assurer la protection des riverains, et cela dans les meilleures conditions d'accompagnement et d'écoute possibles.

¹*Pour contacter l'organisme chargé du PARI : accueil@pacthd56.fr ou appeler Odette LOZAC'H du PACT HD 56 au 02 97 40 96 96. Des permanences d'information auront lieu dans la commune.*

Plus d'informations sur www.loire-atlantique.gouv.fr

Contact presse :

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.loire-atlantique.gouv.fr

[@Prefet44](#)